



LOIS DU JEU FOOT EN MARCHANT

2025/2026

ARTICLE 1 – JOUEURS/JOUEUSES

Un match oppose **deux équipes composées chacune de six joueurs** au maximum, dont un gardien de but et de 5 remplaçants maximum.

Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie sans attendre d'arrêt de jeu. Le joueur ne peut rentrer qu'après la sortie du terrain de son coéquipier.

Un match ne peut débuter ou reprendre si l'une des deux équipes compte moins de trois joueurs.

ARTICLE 2 - TERRAIN

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes : longueur de 36 à 40 mètres et largeur de 18 à 20 mètres.

Le ballon ne peut dépasser la hauteur de 1,80m lors d'une passe ou d'un tir, soit la hauteur de la barre transversale des buts.

ARTICLE 3 - BUT et BALLON

Les ballons sont de taille 4 type Futsal ou de taille 5 type Football.

Le ballon ne peut dépasser la hauteur de 1,50m lors d'une passe ou d'un tir, soit la hauteur de la barre transversale des buts.

ARTICLE 4 - COUP D'ENVOI / ENGAGEMENT

L'équipe qui remporte le toss (pile ou face) choisit, soit le but en direction duquel elle attaquera, soit d'effectuer le coup d'envoi.

L'adversaire se voit attribuer le coup d'envoi ou le choix du but en direction duquel il attaquera. Le coup d'envoi est identique à celui du jeu à 11 cependant, sur le point au centre du terrain :

Les joueurs adverses doivent se trouver à 4 mètres du ballon,

Il est interdit de marquer directement sur l'engagement.

ARTICLE 5 - BALLON EN JEU et HORS DU JEU

La remise en jeu du ballon doit s'effectuer **au pied**.

Sur toutes les remises en jeu, **tous les adversaires doivent se trouver à au moins 4 mètres** de l'endroit où est positionné le ballon.

Il n'est pas possible de marquer un but directement sur une remise en jeu.

Si le ballon entre dans le but adverse, une sortie de but doit être accordée.

Si le ballon entre dans le but de l'exécutant, un corner doit être accordé.



L'équipe ayant encaissé un but effectue la remise en jeu depuis le centre du terrain.

ARTICLE 6 - SURFACE DE RÉPARATION et GARDIEN DE BUT

➤ Surface de réparation

La surface de réparation représente la surface d'intervention à la main du gardien. **Cette zone est délimitée par une ligne. Elle doit faire un 1/4 de cercle de 6m à partir des poteaux et une ligne à 6m devant le but.**

L'ensemble des joueurs des deux équipes n'ont pas la possibilité de jouer dans cet espace et de le traverser avec ou sans ballon.

➤ Gardien de but

Le gardien ne peut sortir de la surface de réparation.

Dans la continuité d'une action de jeu, la **relance du gardien de but s'effectue à la main ou au pied sur ballon posé au sol, dans la limite de 4 secondes**. Le gardien n'est **pas autorisé à dégager de volée ou de demi-volée**. Interdiction de marquer directement sur une relance. Sinon coup franc indirect ramené perpendiculairement sur la surface de réparation.

➤ Passe en retrait

Le gardien est autorisé à prendre le ballon à la main sur une passe délibérée au pied de son partenaire.

➤ Coup de pied de but

Suite à une sortie du ballon hors du jeu, le coup de pied de but doit obligatoirement être effectué au pied, ballon posé au sol par le gardien de but dans la surface de réparation. Sinon coup franc indirect ramené perpendiculairement sur la surface de réparation.

ARTICLE 7 - COUP FRANC

Tous les coups francs sont **indirects**. Les joueurs adverses doivent se trouver à une distance minimale de **4 mètres** lors de l'exécution du coup franc. Le joueur qui tire le coup franc est autorisé à prendre 1 mètre maximum d'élan.

Après avoir posé le ballon, le joueur dispose de **4 secondes** pour remettre le ballon en jeu. Sinon le ballon est rendu à l'adversaire et remis en jeu à l'endroit même de cette faute.

ARTICLE 8 - COUP DE PIED DE COIN (CORNER)

Les joueurs adverses doivent se trouver à une distance minimale de 4 mètres lors de l'exécution d'un coup de pied de coin. Après avoir posé le ballon, le joueur dispose de 4 secondes pour remettre le ballon en jeu.

ARTICLE 9 – ARBITRAGE

➤ La pratique loisir est en autoarbitrage.

ARTICLE 10 - FAUTES ET COMPORTEMENT ANTI-SPORTIF



➤ **Coup franc indirect ou coup de pied de réparation (pénalty)**

- **Courir** (ne pas respecter 1 appui au sol obligatoire lors de la marche)
- Tenir ou pousser son adversaire
- Tacler ou frapper son adversaire
- **Conservation du ballon plus de 4 secondes dans les mains du GDB ou remise en jeu après le délai de 4s autorisé**

ARTICLE 11 – HORS-JEU

Il n'y a pas de hors-jeu.